

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

**| pHARe, un programme global de prévention
| du harcèlement**

PHARe

Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

programme

de lutte contre le
HARcèlement

à l'école

Une politique publique en 4 axes



Les enjeux

Doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient

Assurer la sécurité et le bien être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire



Apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et prévisibilité de l'action publique

Permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement

Une inscription dans la loi

Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

« *Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale* ».

Loi du 2 mars 2022 : Prévention des faits de harcèlement scolaire et prise en charge des victimes

« *Les établissements d'enseignement scolaire [...] prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire. Ces mesures visent notamment à **prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et à orienter les victimes, les témoins et les auteurs, le cas échéant, vers les services appropriés et les associations susceptibles de leur proposer un accompagnement.***

Description du programme

Un plan de prévention du harcèlement fondé autour de 8 piliers

Mesurer le climat scolaire

Eduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement

Former une communauté protectrice de professionnels pour les élèves

Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme

Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

Suivre l'impact de ces actions

Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources

Deux niveaux de label

CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES pHARe1

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES pHARe2

1. Mon école s'engage à poursuivre durant 3 ans la mise en place du programme pHARe.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.
7. Mon école peut mesurer le climat scolaire.

Temps forts et actions du programme

Journée NAH : 1^{er} jeudi de novembre après les vacances de la Toussaint

NON AU HARCÈLEMENT :
JOURNÉE NATIONALE DU
18 NOVEMBRE 2021

Concours NAH : Dépôt des affiches ou vidéos en février

PRIX "NON AU
HARCÈLEMENT"

Participation au **Safer Internet Day** : 7 Février 2023

Ateliers de sensibilisation des personnels et des parents

Dispenser 10h d'apprentissages annuelles du CP au CM2

SAFER INTERNET FRANCE
Programme national de prévention et d'éducation
aux bons usages d'Internet

La plateforme numérique

Accès via le portail métier ou ARENA avec les identifiants Clé OTP

- Enquêtes et pilotage
- Programme pHARe

- Les actions à engager
- Un espace documentaire

The screenshot shows the pHARe digital platform interface. At the top right, there is a user profile dropdown menu labeled 'Directeur d'école' and 'pHARe 1'. The navigation menu includes 'Accueil', 'Espace documentaire', and 'Tableau de bord'. The main content area features the title 'pHARe, Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect' and a section titled 'Les composantes du programme pHARe'. Below this, there is a list of actions to engage in, with 'Actions pHARe à engager' circled in red. The actions include:

- Adhésion au programme PHARE niveau 1
- Participation à la journée Non Au Harcèlement du 18/11/2021
- Participation au concours Non Au Harcèlement
- Dispenser le programme des 10h d'apprentissages
- Planter le dispositif «Équipe ressource»
- Proposer et organiser un temps de sensibilisation des personnels et des parents
- Participer à la journée du Safer internet

Espace documentaire

L'espace devient accessible au directeur après signature de la Charte.
 Pour un accès aux enseignants, le directeur devra renseigner « l'Équipe programme »

Des contenus éducatifs

- > 10 h d'apprentissages
- > Malette des parents
- > Organiser le Safer Internet Day

Accueil Espace documentaire Tableau de bord

Espace documentaire

Contenus éducatifs Documents du programme

Liste des mallettes

Adhésion au programme PHARE niveau 1

Accéder au programme pHARE niveau 1

Participation à la journée Non Au Harcèlement du 18/11/2021

Confirmer la participation à la journée NaH de son école ou de son collègue

Participation au concours Non Au Harcèlement

Confirmer la participation au concours Nah

Bilan de participation au concours Nah

"10 heures d'apprentissage"

Formations 2021

Mallette Parents

Organiser le Saferinternet dans mon école ou dans mon

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcelement.education.gouv.fr

Utilisation de la plateforme pHARe – Accès DIRECTEURS

L'accès à la plateforme peut se faire à partir du portail métier ou ARENA. (Identifiants Clé OTP)

- > **Enquêtes et pilotage**
- > **Pilotage établissement**
- > **Programme pHARe**

Vous devez voir apparaître la page d'accueil ci-dessous.

Pour inscrire votre école aux diverses actions du programme et pouvoir accéder aux ressources, il est nécessaire de **valider votre participation au programme pHARe en signant la charte.**

Adhésion au programme

Dans le menu des actions cliquez sur :

> **Adhésion au programme pHARe niveau 1**

Puis :

> **Accéder au programme pHARe**

The screenshot shows the pHARe1 platform interface. At the top left is the French Republic logo and the pHARe1 logo. At the top right, there is a 'Se déconnecter' link and the school name 'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE pHARe 1' with the role 'Directeur d'école'. A navigation menu includes 'Accueil', 'Espace documentaire', and 'Tableau de bord'. The main content area is titled 'pHARe, Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect' and 'Les composantes du programme pHARe'. On the left sidebar, under 'Actions pHARe à engager', the option 'Accéder au programme pHARe niveau 1' is circled in red.

Signature de la Charte

Cliquez sur :

> **Télécharger Charte**

Cochez la case « **J'ai pris connaissance** »

Puis cliquez sur « **Accéder au programme PHARe** »

Accueil Espace documentaire Tableau de bord

Actions pHARe à engager

Adhésion au programme PHARE niveau 1

Accéder au programme pHARe niveau 1

Accéder au programme pHARe niveau 1 pour l'établissement ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE 027

Rappel de la charte d'engagement

[télécharger la charte \(.pdf\)](#)

J'ai pris connaissance de la charte et je souhaite accéder aux ressources de la plateforme pour mettre en œuvre le programme pHARe

A gauche, vous retrouverez les onglets des actions pHARe à engager.

Vous consultez actuellement la version 3 de la plateforme pHARe. De nouvelles fonctionnalités seront disponibles prochainement.

Accueil Espace documentaire Tableau de bord

Actions pHARe à engager

- Adhésion au programme PHARE niveau 1
- Participation à la journée Non Au Harcèlement du 18/11/2021
- Participation au concours Non Au Harcèlement
- Dispenser le programme des 10h d'apprentissages
- Implanter le dispositif «Équipe ressource»
- Proposer et organiser un temps de sensibilisation des personnels et des parents
- Participer à la journée du Safer internet

pHARe, Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect

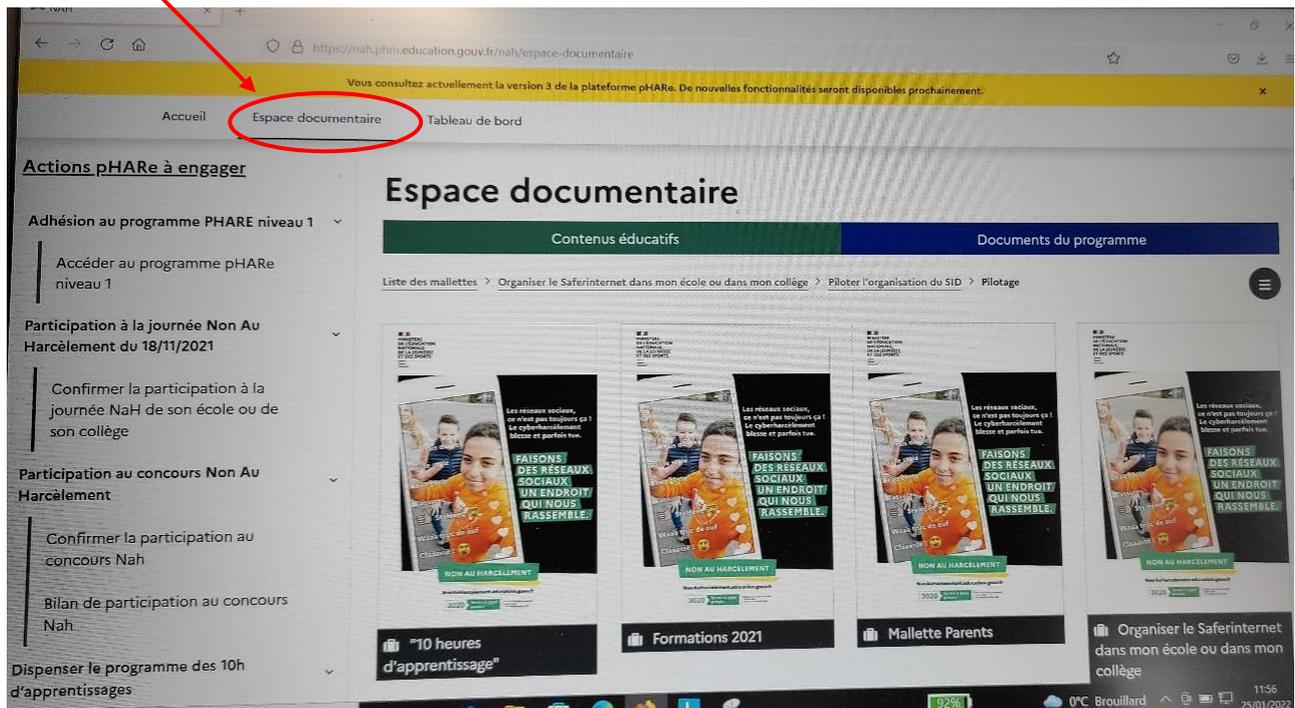
Les composantes du programme pHARe

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti harcèlement «pHARe» permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Il se présente sous la forme d'un échancier d'actions, film annuel prédéfini, à mettre en place tout au long de l'année scolaire. Les écoles et collèges seront labellisés phare 1 dès lors qu'ils auront signé la charte d'engagement dans laquelle ils :

- s'engageront pour deux ans à mettre en place le programme
- constitueront une équipe ressource de cinq personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie
- formaliseront un protocole de traitement, présenté en CECSE et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et présenté aux familles, aux élèves et aux personnels, au CVC
- formeront une équipe d'élèves ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves).
- mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents.
- participeront aux temps forts du programme : journée non au harcèlement, Safer internet day et concours non au harcèlement
- organiseront dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du Cp à la troisième

Phare 2 labellisera les structures qui renouvelleront leur engagement pour trois années et qui auront été labélisées phare 1.

Vous avez accès à toutes les ressources de la plateforme à partir de l'onglet « Espace documentaire ».



Pour un accès de l'espace documentaire aux enseignants, vous devez renseigner l'Equipe programme.

Equipe programme

- Dans le menu des actions, cliquez sur
- > **Dispenser le programme des 10 h d'apprentissage**
- Puis
- > **Campagne d'inscription des équipes programme**
 - > **Ajouter un membre de l'équipe programme**

Renseignez le formulaire

- > **Nom – Prénom – Adresse professionnelle des enseignants**

Cliquez sur « **Valider** » puis répéter l'opération pour chaque enseignant.

En fin d'année scolaire faire le bilan :

- > **Confirmer la réalisation du programme des 10h d'apprentissage**

Inscrire son école aux actions du programme pHARE

Participation à la journée NAH

Dans le menu des actions, cliquez sur > **Participation à la journée Non Au Harcèlement**

Puis > **Confirmer la participation à la journée NAH de son école ou de son collège**

Cochez « **oui** » puis « **valider** »

Après la journée, renseignez l'espace suivant :

- > **Bilan des actions de la journée NAH de son école ou de son collège.**

Participation au concours NAH

Dans le menu des actions, cliquez sur > **Participation au concours Non Au Harcèlement**

Puis > **Confirmer la participation au concours NAH**

Cochez « **oui** » puis « **valider** ».

A l'issue du concours, complétez :

> **Bilan de participation au concours NAH**

> Renseignez le formulaire (nombre d'adultes impliqués, nombre d'élèves impliqués, nombre de classes impliquées)

> **Valider**

Sensibilisation des personnels et des parents

Dans le menu des actions, cliquez sur :

> **Proposer et organiser un temps de sensibilisation des personnels et des parents**

Atelier parents

Cliquez sur > **Renseigner Atelier parents**

Cochez « **oui** » puis renseignez le formulaire.
Ensuite « **valider** »

Atelier personnels

Cliquez sur > **Renseigner Atelier personnels**

Cochez « **oui** » puis renseignez le formulaire.
Ensuite « **valider** »

Participation au Safer Internet Day

Dans le menu des actions, cliquez sur > **Participer à la journée du Safer Internet Day**

Puis > **Confirmer la participation au Safer Internet Day**

Cochez « **oui** » puis « **valider** ».

A l'issue de la journée, cliquez sur :

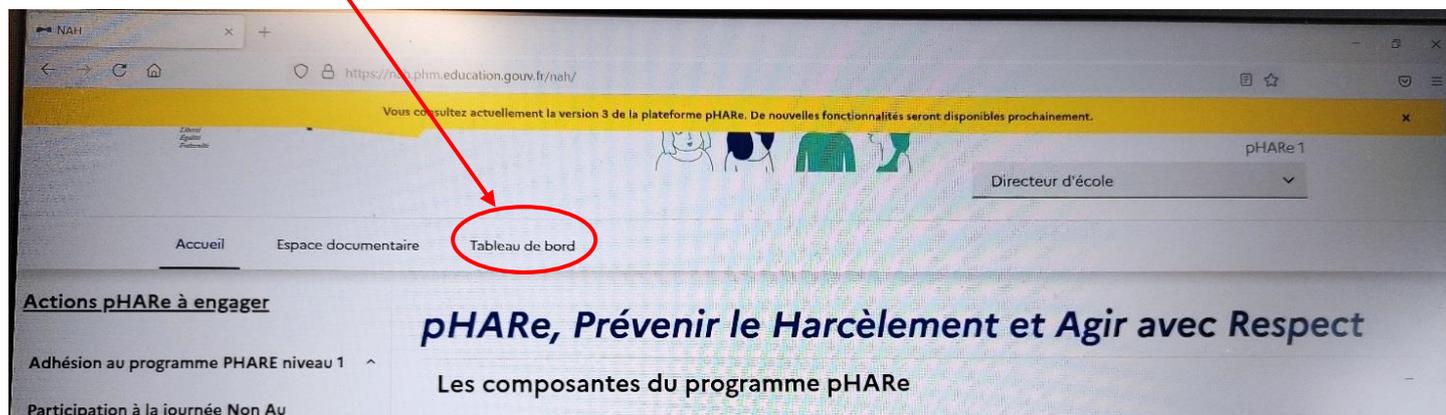
> **Bilan de participation à la journée**

Renseignez le formulaire.

Puis > **Valider**

Tableau de bord

Vous pouvez suivre votre avancement dans les actions du film annuel du programme pHARe à partir de l'onglet « Tableau de bord » dans la page d'accueil.



La grille de labellisation est affichée avec le statut reflétant l'avancement de la réalisation de chaque action.

